

taine sur le temps que l'Europe mettra à se rétablir et nous indiquer quand nous commencerons à abolir ces restrictions? Faut-il croire que seule la Providence sait à quoi s'en tenir.

L'hon. M. ABBOTT: En premier lieu, les chiffres que j'ai fournis n'indiquent pas nécessairement le montant épargné. Voilà en bref quelle était notre situation, à cette époque, à l'égard de nos réserves de devises. Je pense qu'on peut dire que l'amélioration était due, au moins en partie, aux mesures que nous avions adoptées.

Quant à l'avenir, je pense, d'après les meilleures opinions que je puis obtenir, qu'il est beaucoup trop tôt pour faire une prédiction. J'ai dit qu'il fallait être prudent l'autre jour, lorsque j'ai fourni les chiffres à l'égard de nos devises; j'ai prévenu la Chambre et tout le pays en leur disant qu'une hirondelle ne fait pas le printemps et que le chemin à parcourir est encore long. Après tout, la majeure partie des pays de l'univers sont en mauvaise posture au point de vue de leur commerce. Peu importe nos tentatives,—fussent-elles fructueuses,—d'augmenter nos exportations aux pays de la zone du dollar, nous ne pouvons songer à une prospérité complète, ainsi que je l'ai dit à Montréal, hier, si le chemin du dollar étant prospère, les pays à monnaie faible traversent une crise. Nous devons donc réussir dans nos efforts pour remettre sur pied les pays de l'Asie et de l'Europe occidentale que nous avons aidés tant que nous avons pu, dans la mesure de nos moyens; c'est d'ailleurs la solution finale à nos difficultés et à celles des autres pays. Je ne veux rien prédire ou conjecturer quant aux mesures qui s'imposent pour maintenir nos réserves de devises.

M. MACDONNELL (Muskoka-Ontario): Vous ne pensez pas qu'il s'agit simplement de quelques mois?

M. MERRITT: Je prise la franchise du ministre lorsqu'il affirme ne pas savoir quelle sera la durée des restrictions. On ne peut, j'imagine, estimer d'un peu près la date de leur suppression. Cependant, ces faits démontrent encore mieux l'embarras où nous nous trouvons par la faute du Gouvernement, et aussi qu'en vertu des dispositions du projet de loi le pays se met indéfiniment entre les mains d'un ou deux hommes.

L'héritier présomptif, le secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, sourit quand j'affirme que nos embarras sont imputables au programme du Gouvernement, mais au cours du débat on a mentionné nombre de preuves sérieuses à l'appui de cette assertion. La principale, c'est sans doute le geste posé par le Gouvernement en rétablissant le dollar au pair.

L'hon. M. ABBOTT: C'eût été un remède universel.

M. MERRITT: Le Gouvernement a exercé une surveillance très étroite sur toutes les affaires du pays depuis le début de la guerre. Le ministre des Finances peut-il nous dire quand il pourra faire disparaître ces restrictions? Un grand nombre de manufacturiers et d'agriculteurs trouveraient très utile d'avoir une idée de la date de cette suppression, afin de pouvoir décider s'ils resteront en affaires ou les abandonneront à cause de ce nouvel état de choses.

L'hon. M. ABBOTT: Une foule de gens aimeraient savoir quand le marché des valeurs montera.

M. MERRITT: Le ministre m'a fort intéressé, il y a un instant, en disant que plusieurs Canadiens sont venus demander de placer des marchandises sur la liste interdite. Il veut donner à entendre au comité, je crois, que cette démarche était un peu déplacée, qu'une telle mesure de protection ne devait pas être accordée aux manufacturiers ou producteurs canadiens. Je tiens à lui rappeler que dans la présente mesure il a pris bien soin de l'intérêt commercial des sociétés américaines. L'égalité de traitement prévue dans la mesure se fonde sur le principe qu'il ne faut porter préjudice à aucun commerçant des Etats-Unis, quelle que soit la situation où se trouve le Canada. Je ne vois pas pourquoi les commerçants canadiens ne jouiraient pas d'autant d'avantages que possible dans nos difficultés.

Je ne dis pas qu'il a accueilli toutes les demandes d'interdictions qui équivalent à des droits douaniers prohibitifs, bien que dans le cas des marchandises produites en quantité suffisante il pût en résulter une épargne de change américain et que les producteurs canadiens pussent en profiter. Puis, il est bien probable que l'emploi augmenterait. Si le ministre pouvait dire à nos manufacturiers et à nos cultivateurs que les restrictions resteront en vigueur pendant une période déterminée, ils pourraient alors poursuivre leur commerce avec fruit et dans l'intérêt de la population canadienne, et produire les marchandises dont nous avons besoin. Cette révélation aiderait peut-être à faire baisser le coût de la vie.

Peu importe que le ministre ne connaisse pas le moment précis où les restrictions seront supprimées. En ce qui concerne la production agricole, il pourrait assurer la sécurité pour la période de croissance des plantes. Les producteurs seraient alors en mesure de procéder à leurs cultures sans crainte d'avoir à faire face au dumping au moment de la récolte. Dans le cas des produits ouvrés,